



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture
Direction des politiques interministérielles
Bureau de la coordination

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 16 – 14 mars 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....	3
Modificatif n° 2016-40-188 en date du 11 mars 2016 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Serge SZARZYNSKI, Directeur départemental de la cohésion sociale du Pas-de-Calais.....	3

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS.....	3
Arrêté en date du 1er mars 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de BOULOGNE SUR MER (quartier prioritaire Centre-Ville).....	3
Arrêté en date du 1er mars 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de BOULOGNE SUR MER (quartier prioritaire Chemin Vert-Beaurepaire-Marlborough, secteur Chemin Vert-Beaurepaire).....	3
Arrêté en date du 1er mars 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de BOULOGNE SUR MER (quartier prioritaire Damrémont).....	4

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE LA COORDINATION

- Modificatif n° 2016-40-188 en date du 11 mars 2016 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Serge SZARZYNSKI, Directeur départemental de la cohésion sociale du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral précité n° 2015-40-71 du 16 février 2015 sont complétées ainsi qu'il suit :

“ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Serge SZARZYNSKI, directeur départemental de la cohésion sociale, à effet de signer, à l'exception des correspondances avec les élus, les administrations centrales et régionales sauf d'administration courante, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

5 -En matière d'animation, de prévention et d'éducation

6 – Tous actes ou courriers relatifs à la mise en oeuvre, à l'accompagnement technique et financier ainsi qu'au suivi des politiques éducatives et de jeunesse développées en faveur du territoire, y compris les agréments et avenants de service civique.

le reste sans changement.”

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé
La Préfète
Fabienne BUCCIO

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

- Arrêté en date du 1^{er} mars 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de BOULOGNE SUR MER (quartier prioritaire Centre-Ville)

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

* collège des habitants : 5 représentants

Membres titulaires :

liste

- Madame LEBLOND Marcelle, 210 rue Monsigny, BOULOGNE SUR MER
- Madame POLLET Amandine, 1 rue Mutinot, BOULOGNE SUR MER
- Monsieur COENGNE Jean-Michel, 15 passage Siblequin, BOULOGNE SUR MER
- Monsieur MALBRANQ Gérard, 28 rue des Religieuses Anglaises, BOULOGNE SUR MER
- Monsieur RIO Alain, 17 cour des Potiers, BOULOGNE SUR MER

* collège des acteurs locaux : aucun représentant

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ; ce document s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise le rôle ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen.

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

ARTICLE 4 : Renouvellement

Les modalités de renouvellement des membres du conseil citoyen doivent être définies. Le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé
La Préfète
Fabienne BUCCIO

- Arrêté en date du 1^{er} mars 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de BOULOGNE SUR MER (quartier prioritaire Chemin Vert-Beaurepaire-Marlborough, secteur Chemin Vert-Beaurepaire)

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

* collège des habitants : 10 représentants

Membres titulaires :

liste

-
- Madame PAUL Sabine , 6/453 allée d'Auvergne , BOULOGNE SUR MER
 - Monsieur BERNARD Francis, 6 rue d'Audresselles , BOULOGNE SUR MER
 - Madame LETITRE Elizabeth, 1 rue du Sandettie, BOULOGNE SUR MER
 - Madame MACON Olivia, 3 place de Bretagne appt 742 , BOULOGNE SUR MER
 - Madame RITAINE RAGUENET Nathalie, 1 rue Fabre d'Eglantine, BOULOGNE SUR MER
 - Madame RAGUENET Cécilia 1 rue Fabre d'Eglantine , BOULOGNE SUR MER
 - Madame PASCALIN Laure, 5 rue du Chemin Vert , BOULOGNE SUR MER
 - Monsieur FASQUEL Francis, allée Chateaubriand , BOULOGNE SUR MER
 - Madame LECOINTE Emmanuelle , 145 rue d'Ambleteuse, BOULOGNE SUR MER
 - Madame SARAZIN Marie-Cécile , 22 rue Condorcet, BOULOGNE SUR MER

* collège des acteurs locaux : 4 représentants

liste

- Monsieur BENMAAMAR Ali, 34 avenue de Normandie , BOULOGNE SUR MER
- Madame ANDRIEUX Caroline, 35/37 avenue de Normandie , BOULOGNE SUR MER
- Madame BERNARD Laurence, 6 rue d'Audresselles , BOULOGNE SUR MER
- Monsieur DESCHARLES Tony, 3/742 place de Bretagne , BOULOGNE SUR MER

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ; ce document s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise le rôle ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen.

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

ARTICLE 4 : Renouvellement

Les modalités de renouvellement des membres du conseil citoyen doivent être définies. Le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé

La Préfète

Fabienne BUCCIO

-
- Arrêté en date du 1^{er} mars 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de BOULOGNE SUR MER (quartier prioritaire Damrémont)

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

* collège des habitants : 6 représentants

liste

- Madame HONUMONT Noelle, 32 place Léon Blum, BOULOGNE SUR MER
- Madame HOUVENAGHEL Michèle, 4/232 allée de l'Alma , BOULOGNE SUR MER
- Monsieur HIVART David, 55 rue du Colonel de l'Espérance, BOULOGNE SUR MER
- Madame DELPIERRE Laura, 57 rue du Colonel de l'Espérance,, BOULOGNE SUR MER
- Monsieur RATEL Maurice, 32 place Léon Blum, BOULOGNE SUR MER
- Madame BAL Régine, 4 rue du Colonel de l'Espérance, BOULOGNE SUR MER

* collège des acteurs locaux : 1 représentant

liste

- Madame DESTREE Béatrice, 66 bd Chanzy , BOULOGNE SUR MER

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ; ce document s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise le rôle ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen.

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

ARTICLE 4 : Renouvellement

Les modalités de renouvellement des membres du conseil citoyen doivent être définies. Le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé

La Préfète

Fabienne BUCCIO